

LES ACCORDS-CADRES ET LES MARCHÉS À BONS DE COMMANDE

PROGRAMME

DURÉE

2 jours

PUBLIC

Praticiens des services achats

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles de base de la réglementation des marchés publics

OBJECTIFS

Savoirs :

- Connaître les cas de recours aux accord-cadres et aux marchés à bons de commande
- Savoir mener la procédure de passation d'un accord-cadre
- Connaître les modalités de passation des marchés subséquents

Savoir-faire :

- Rédiger les clauses spécifiques à un accord-cadre et à un marché à bons de commande
- Rédiger un bon de commande
- Gérer les fournisseurs

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Un nouvel outil qui trouve sa source dans le droit communautaire

- l'accord-cadre dans la Directive 2004-18
- la fiche explicative de la Commission européenne sur les accords-cadres
- tableaux de synthèse

L'accord-cadre un contrat de nature différente du marché public régi par les dispositions du code des marchés publics

Comparaison par éléments de différenciations de l'accord-cadre avec le marché public

PRÉSENTATION DE L'ACCORD-CADRE STRICTO SENSU

Cas d'utilisation

- Selon les catégories de marchés
- Selon le caractère évolutif du besoin
- Selon le degré de flexibilité à garantir pour satisfaire les besoins

Caractéristiques de l'accord-cadre

- Un arrangement clos avec un (exclusivité donnée à un seul opérateur) ou à plusieurs opérateurs référencés (exclusivité partagée avec remise en concurrence)
- Absence de l'acte d'achat qui ne surviendra que lors de la passation des marchés fondés sur l'accord-cadre
- La question de la définition préalable des besoins. La jurisprudence TA de Versailles du 15 octobre 2008 : mauvaise définition des besoins et niveau minimal de capacité financière disproportionnée

- Une gestion flexible de l'incertitude pour la programmation des besoins: absence d'écart maximum réglementaire pour la détermination de la fourchette des besoins et possibilité d'évitement d'un engagement sur un minimum et/ou un maximum

Contenu de l'accord-cadre

- Quant à sa durée
- Quant aux pièces constitutives de l'accord
- Quant aux mentions y figurant
- Quant aux clauses de précautions à y insérer
 - Envisager la mise à jour de l'offre au moment de passer les marchés subséquents en termes d'amélioration par rapport aux conditions établies dans l'accord
 - l'obligation pour le ou les titulaires de répondre lors de la remise en concurrence sous peine de subir les pénalités fixées dans le cahier des charges de l'accord-cadre

Contenu des marchés subséquents

- Quant à leur durée
- Quant aux pièces constitutives
- Quant aux mentions y figurant

Procédure de passation

- Première phase :
 - procéder à l'évaluation financière des besoins pour apprécier les formalités de passation
 - le recours à une des procédures formalisées
 - l'AAPC dans le système de l'accord-cadre
 - le choix de passer l'accord-cadre avec un seul opérateur (exclusivité)
 - ou, au contraire, d'en retenir plusieurs, au moins trois

LES ACCORDS-CADRES ET LES MARCHÉS À BONS DE COMMANDE



PROGRAMME (SUITE)

- les critères de choix de ou des opérateurs
- l'organe compétent pour le choix (pouvoir adjudicateur, CAO)
- la question de l'avis d'attribution
- Seconde phase : passation des marchés fondés sur l'accord-cadre lors de la survenance des besoins
 - modalités de consultation en cas d'accord-cadre mono-attributaire
 - modalités de consultation en cas d'accord-cadre multi-attributaires
 - le formalisme laisse place au respect de quelques principes visant à garantir l'égalité de traitement en cas d'accord-cadre multi-attributaires
 - les critères de choix en cas de multi-attribution
 - l'organe compétent pour le choix du ou des titulaires des marchés suite à la remise en concurrence
 - la question de l'avis d'attribution

Présentation

- Cas d'utilisation
- Caractéristiques
- Le marché à bons de commande mono attribution ou multi-attribution

Contenu du marché à bons de commande

Procédure de passation

Exécution

Examen d'accords-cadres en pointant les clauses les plus représentatives

Quels sont les avantages de cette technique d'achat

- Continuité de l'offre d'approvisionnement
- Rapidité
- Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

PRÉSENTATION DE L'ACCORD-CADRE LATO SENSU (LE MARCHÉ À BONS DE COMMANDE)

Définition du marché à bons de commande :

- Un accord-cadre au sens du droit communautaire
- Un marché public au sens du droit national
- La jurisprudence CE « Commune de Nanterre » du 8 août 2008, le Conseil d'État qualifie les marchés à bons de commande d'accords-cadres.

LIEU & DATES

Paris (2 sessions)
30-31 mars 2015 ou
24-25 septembre 2015
Bordeaux
4-5 mai 2015

PRIX

900 euros net de taxe
(déjeuners compris)